

0110676A
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE SAINT-EXUPERY
3 RUE DES QUATRE VENTS
11150 BRAM
Tel : 0468761007

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Mise en place d'une vidéo surveillance

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 46

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/06/2018

Réuni le : 02/07/2018

Sous la présidence de : Stephane Vanwolleghem

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la mise en place d'une vidéo surveillance

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Vidéo surveillance - Le conseil d'administration approuve la mise en place d'une vidéo surveillance par le Département.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 13

Contre : 4

Abstentions : 4

Blancs : 0

Nuls : 0